

MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.
Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Dans les lieux de cultes, 6 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont été recensés en 2011, qui ont concerné 148 personnes et occasionné 22 hospitalisations.

Les intoxications dans les lieux de culte sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage **sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée** (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;**
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...) ;
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.**

La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :
faites évacuer immédiatement les locaux et appeler
le **112** (n° d'urgence européen), le **18** (Sapeurs-Pompiers)
ou le **15** (Samu).

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

• **Les outils à destination de la presse :**

L'INPES met à disposition 3 articles « prêts à insérer » si vous souhaitez publier une information dans votre presse locale. Ceux-ci sont téléchargeables à l'adresse :

http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante_environment/pdf/CO-prets-a-inserer.pdf

Le site de l'INPES met également des spots radio, un dossier de presse sonore et un film de prévention à disposition à l'adresse :

http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante_environment/monoxyde-carbone/outils-information.asp

• **Les outils grand public :**

Pour vous aider à la mise en place de ces actions, mes services tiennent à votre disposition des documents d'information et de prévention élaborés par l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) dont vous trouverez quelques exemplaires en pièces jointes.

Ils peuvent aussi être commandés ou téléchargés directement sur leur site internet aux adresses suivantes :

- <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1241> pour l'affiche
- <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1243> pour le dépliant généraliste
- <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1672> pour le nouveau roman photo « Amour-Gloire et Santé – L'ennemi invisible – 2015 » dont un article est consacré à la prévention des intoxications au monoxyde de carbone. Ce roman photo est plus particulièrement destiné aux populations migrantes originaires d'Afrique subsaharienne.

Ces affiches et dépliants peuvent être mis à disposition dans les bureaux des CCAS ou distribués par vos agents, techniques ou sociaux, intervenant à domicile.

• **Les outils à destination des publics les plus précaires :**

L'Île-de-France connaît depuis quelques années une forte augmentation des cas d'intoxication liés à l'usage de braseros ou appareils de chauffage de fortune en intérieur.

L'ARS Île-de-France a donc créé en collaboration avec l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA) un outil de communication accessible à tous, y compris aux publics étrangers, pour alerter sur les risques liés à cette pratique : l'affiche « Braseros : attention danger ».

Si vous disposez d'un SCHS, celui-ci en recevra prochainement des exemplaires.

Dans le cas contraire, vous pouvez télécharger l'affiche à l'adresse suivante :

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-monoxyde-de-carbone.120131.0.html>

• **Les outils à destination des lieux de culte :**

Des intoxications collectives surviennent encore régulièrement lors de rassemblements culturels ou religieux, l'INPES a créé un outil de communication spécifique, à relayer par vos services, et téléchargeable à l'adresse :

- http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/sante_environment/pdf/Co-lieux-culte.pdf pour la fiche sur la prévention dans les lieux de culte